
Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France

Ville de Clichy-sous-Bois

Ville de Montfermeil

en partenariat avec

la Maison Départementale des Personnes Handicapées

la Circonscription d'action sociale Départementale

le Groupement Hospitalier Intercommunal

APPEL À CANDIDATURE

pour une résidence-mission autour du

Théâtre d'ombres, d'objets, de marionnettes

dans le cadre du **CONTRAT LOCAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE**

(CLÉA)

Année 2016/ 2017

I) Présentation du dispositif CLÉA et du projet recherché

Le CLÉA est un dispositif s'appuyant sur la mise en place de résidence-missions, se définissant comme des résidences d'éducation artistique et culturelle destinées aux habitants d'un territoire. Elles reposent sur les 3 piliers de l'éducation artistique et culturelle : la pratique artistique, la pratique culturelle et le partage des savoirs. Pour le(s) résident(s), il s'agit plus précisément de **s'engager artistiquement dans une démarche d'expérimentation à des fins d'éducation artistique, donnant à voir et à comprendre, de manière innovante, la recherche qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre**. La résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production ni commande d'œuvre.

Ce présent appel à candidatures est précisément destiné à rechercher, dans le cadre d'une résidence-mission, un **artiste, français ou étranger résidant en France, dont la recherche et la production s'inscrivent dans une démarche artistique autour du théâtre d'ombres, d'objets, de marionnettes**.

La recherche et la production de l'artiste ou du collectif pourraient se rapprocher de la thématique du CLÉA : s'inspirer de l'arrivée en 2023, sur le territoire Clichy-Montfermeil, du projet Médicis porté par le Ministère de la Culture. Le travail pourra ainsi s'appuyer sur le concept : « **Clichy-Montfermeil, villes de culture et de création** ».

Le CLÉA s'appuie sur trois axes clés :

1) L'accès des publics aux œuvres, la rencontre avec les artistes, et l'accès aux ressources artistiques et culturelles présentes sur le territoire du CLÉA.

La rencontre entre les œuvres, les artistes et les lieux culturels vise à permettre aux publics d'acquérir les outils permettant de devenir autonome dans leur pratique culturelle et artistique. Le CLÉA repose donc sur une forte implication des lieux culturels de référence présents sur le territoire et de l'ensemble des partenaires mobilisant les publics.

Le CLÉA est bien à considérer comme une démarche citoyenne répondant à des enjeux sociaux de territoire.

2) L'ancrage territorial du CLÉA : L'axe déterminant de cette résidence-mission porte sur le territoire, la prise en compte de ses spécificités, l'importance des liens tissés entre chacun des partenaires. Ce dispositif s'articule avec les projets et les démarches existants sur le territoire, tels que le Projet Éducatif Local avec la « classe patrimoine » pour la rentrée 2016-2017 sur Montfermeil, le Nouveau Contrat de Ville (NCV), le Contrat Territoire Lecture (CTL) sur Clichy-Montfermeil, le Plan Educatif Territorial (PET), le Contrat Local Santé (CLS), le dispositif de théâtre à domicile signé pour 3 ans (2015-2018) sur Clichy-sous-Bois.

3) Sur le territoire, la présence d'artistes ou de professionnels de la culture invités spécifiquement pour une résidence de quatre mois.

II) les différentes phases d'une résidence-mission

1) La première phase, « le mois d'appropriation », d'une durée de 4 semaines au plus, est constituée de rencontres avec les équipes de professionnels de l'éducatif, du temps péri-scolaire et hors temps scolaire (animateurs, éducateurs, médiateurs), des professionnels de la culture, de l'action sociale, de la santé, de la justice, des enseignants...

Ces rencontres donneront aussi lieu notamment à :

- un temps privilégié au cours duquel est présenté aux équipes l'univers artistique du résident, sa recherche et sa production artistique. Les équipes rencontrées sont également invitées, en ces moments de prise de contact, à présenter leur propre contexte d'exercice professionnel, leur quotidien. Elles évoquent aussi ce qui, dans la démarche et l'œuvre de l'artiste ou du groupe, leur paraît susceptible d'interpeller, de toucher, de questionner les publics dont elles ont la responsabilité. Cette étape a pour objet de co-construire le projet qui sera réalisé.
- un temps d'expériences et/ou de formation par :
 - un **atelier** à destination des adultes référents des groupes pour leur faire vivre le projet de la même manière que les publics ciblés du CLEA et ainsi renforcer leur rôle de médiateur auprès de leurs publics respectifs ;

<p>Le projet porté par l'artiste doit faire l'objet d'une validation par le comité de pilotage afin d'assurer la structuration du projet (axe de développement commun au territoire) et ainsi permettre aux partenaires d'intégrer le projet artistique dans leurs programmes pédagogiques ou d'animation.</p>

2) Une seconde phase, de 3 mois, se déploie sur tout le reste du temps de résidence.

Le candidat retenu et les équipes de professionnels préalablement rencontrées se retrouvent afin de construire une forme d'action artistique à mener en direction des publics. Les interventions artistiques peuvent être variées mais doivent répondre à un projet artistique commun porté par le ou les candidats retenus. Fortement imprégnées de la démarche artistique propre à l'artiste ou au collectif-résident et destinées à en favoriser la familiarisation ou la mise en proximité, les **formes artistiques** se veulent **toujours très simples** et peuvent être, selon les cas :

- participatives (impliquant des enfants, des adolescents, des jeunes, des adultes) ou pas ;
- spectaculaires ou modestes ;
- jouant de l'effet de surprise ou au contraire, très annoncées.

3) Un temps de diffusion, au cours de la résidence-mission.

Nul habitant du territoire concerné n'est censé ignorer la présence de l'artiste ou du groupe-résident et de sa production artistique. Les différents partenaires réunis autour de la résidence-mission s'engagent donc à rendre visible auprès de la population les œuvres de l'artiste résident. Ainsi cet important volet de la résidence-mission concernant la diffusion est conçu en lien étroit avec les différents professionnels et équipements culturels du territoire. Ceux-ci sont invités à mobiliser les modes et canaux traditionnels de diffusion des productions artistiques de l'artiste (ou du groupe-résident) et à mettre à disposition les ressources liées à l'artiste ou au groupe et à son domaine d'expression (dossier artistique, biographie, ouvrages dédiés, documents divers, etc).

De même, en ce qui concerne la communication générale à propos de cette résidence-mission, sont mobilisés les différents canaux et supports traditionnels et non traditionnels. Il est intéressant, là aussi, de s'appuyer sur les suggestions créatives de l'artiste ou du collectif-résident (blogs, sites internet, réseaux sociaux...)

III) Les enjeux du CLÉA

- Contribuer à réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture ;
- Permettre à l'ensemble des publics de partager une même pratique artistique ;
- Mettre en place une éducation artistique des enfants et des jeunes, dans une logique intercommunale, en lien avec les établissements culturels du territoire ;
- Favoriser la mobilité et la mixité des publics ;
- Travailler selon une approche innovante avec un artiste ou un ensemble d'artistes ;
- Percevoir, de manière sensible, le rôle qui peut être celui de l'artiste en tant que catalyseur d'énergie, développeur d'imaginaires, d'incitateur à porter sur le monde, un regard singulier le questionnant et le re-questionnant en permanence.

IV) Territoires et publics

1) Présentation du territoire intercommunal

Clichy-sous-Bois, commune de 30 000 habitants est une ville jeune, dynamique et multiculturelle dont 80% du territoire est en Zone Urbaine Sensible (ZUS). 40 % de ses habitants ont moins de 20 ans, plus de cent nationalités sont représentées et font de Clichy-sous-Bois une ville riche et active.

Cependant, le territoire est fortement enclavé avec un déficit d'entreprises. Après un Projet de Rénovation Urbaine (PRU1) qui a transformé le Haut Clichy de façon spectaculaire, la ville poursuit son projet de rénovation urbaine en lançant la première Opération de Requalification des Copropriétés Dégradées (ORCOD) sur le quartier du Bas Clichy. Cela devrait d'ailleurs coïncider avec l'arrivée du T4 en 2019 et celle du métro du Grand Paris dont la mise en service est prévue à l'horizon 2023.

La ville doit également son dynamisme à son tissu associatif (près de 150 associations), à la participation active de ses partenaires à la vie locale et à la richesse de sa programmation culturelle qui reflète une volonté forte de la municipalité de mener, malgré les difficultés économiques actuelles, une politique culturelle ambitieuse, outil d'une meilleure cohésion sociale. La ville a inauguré son théâtre, l'Espace 93 Victor Hugo, en 1987. Depuis, ce lieu culturel emblématique du territoire a développé une programmation riche et diversifiée (près de 85 représentations par saison) ainsi que des actions culturelles en direction du public scolaire, empêché et des dispositifs hors les murs tels que le théâtre d'appartement. Le conservatoire de musique et de danse Maurice Ravel (accueillant 600 élèves), la bibliothèque Cyrano de Bergerac et le chapiteau de la Fontaine aux Images (association théâtrale partenaire) favorisent également le rayonnement culturel de la commune.

Montfermeil, commune de 27 000 habitants, située à 15 kilomètres de Paris, en banlieue Est, possède un patrimoine architectural riche de remarquables monuments tels que le Château des Cèdres ; le Musée du travail (une collection qui présente plus de 6000 outils des métiers d'autrefois) et le Moulin du Sempin (dernier moulin à vent du Département). Le nom Montfermeil est resté fameux depuis son évocation dans *Les Misérables* de Victor Hugo. Le Domaine Formigé est le "centre des arts" et accueille une médiathèque, une ludothèque et le service culturel qui propose des cours d'arts plastiques, de théâtre ainsi que des cours de langues (cours fréquentés à 30% par les adultes et 70% par les enfants de moins de 12 ans). Montfermeil dispose également d'un conservatoire de musique et de danse (cours fréquentés à 24% par les adultes et 76% par les enfants de moins de 12 ans). Fortement engagée dans une dynamique de développement territorial du Nord-Est et de la métropole du Grand Paris, la ville est au carrefour de grands projets en termes d'aménagement du territoire (Tramway T4, Gare du Grand Paris Express – L16). En outre, la ville bénéficie depuis 2004 d'un Plan de rénovation urbaine qui a totalement modifié son paysage urbain. Le développement de l'attractivité de la ville s'appuie également sur une offre culturelle renforcée et de qualité : le spectacle du Son & Lumière, le défilé Cultures et Création.

Les villes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil ont engagé une collaboration depuis quelques années déjà sur le plan culturel. Les deux villes ont participé notamment à la mise en œuvre du Contrat territoire lecture et du dispositif hors les murs « les ateliers nomades », initié par le musée du quai Branly, établissement public national partenaire depuis 2014.

2) Publics concernés par le CLÉA

TOUS LES HABITANTS avec une priorité vers les publics empêchés

Les publics empêchés se définissent comme des publics en difficulté d'accès (à la culture, dans le cas présent): il s'agit principalement des personnes handicapées- les malades - les personnes âgées - les jeunes des quartiers difficiles - les habitants éloignés des sites culturels, en raison de la faible offre de transport.

Les structures partenaires sollicitées seront les suivantes :

- le Groupement Hospitalier Intercommunal
- le Circonscription d'action sociale Départementale
- la Maison Départementale des Personnes Handicapées
- la Maison d'Accueil spécialisée du Grand Saule
- l'AREPA, maison de retraite
- l'Association Champ Libre (centre de jour)
- la Fontaine aux Images (association théâtrale)
- les services municipaux (Santé, CCAS, Programme de Réussite Educative, Espace J, Maison de la Jeunesse, Maison des Séniors, la Direction de la vie associative et des quartiers)

L'artiste devra adapter son projet en fonction de ces publics et notamment des problématiques territoriales liées (structures spécialisées quasi-inexistantes sur une partie du territoire, problèmes de transport etc.). Les aspects organisationnel et logistique seront donc essentiels dans la conception du projet.

Il est important qu'il y ait une circulation et un croisement des publics. Les personnes touchées pourront constituer une réelle force d'entraînement pour leur entourage.

V) Mise en œuvre du projet

1) Pilotage de la résidence-mission :

La résidence est coordonnée par deux équipes pilotes issues des Directions des Affaires Culturelles et qui ont pour mission :

- d'accueillir et de guider l'artiste résident,
- de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail,
- d'organiser les rencontres avec les professionnels et partenaires du territoire,
- d'assurer la mise en œuvre et la coordination des partenariats,
- d'organiser et suivre la réalisation des actions (mobilisation du public si nécessaire)
- d'organiser la diffusion de ses œuvres,
- d'être garant de la cohésion du projet à l'échelle du territoire,
- d'assurer le suivi technique et administratif de la résidence-mission.

Nom des pilotes référents : Justine Saine et Anne Momas

La résidence doit s'inscrire en cohérence avec les politiques publiques des partenaires (cf. IV. 1) et en lien avec les acteurs éducatifs, culturels et sociaux du territoire :

- Les animateurs des projets périscolaires et du temps libre (Espace J et Maison de la jeunesse, centres de loisirs, PRE)
- Les parents et les familles qui seront associés au projet.
- Les acteurs culturels (l'équipe du Projet Médicis, les enseignants théâtre, la Fontaine aux Images, les bibliothèques/médiathèques, la ludothèque, les couturières du Défilé Cultures & Création, les conservatoires etc.)

Les collectivités souhaitent, pour mener à bien la résidence, associer à toutes les étapes du déroulement de la résidence-mission les structures culturelles et les établissements partenaires (associations, espaces de quartiers, écoles, accueils de loisirs...) de son territoire.

2) Calendrier

a) Sélection des candidatures

- Date de lancement de l'offre : **mercredi 16 mars 2016**
- 1^{er} comité de sélection sur dossier des artistes : **jeudi 26 mai 2016**
- Audition de 5 artistes maximum pour le choix de l'artiste ou du collectif lauréat : **jeudi 9 juin 2016**

b) Mise en place de la résidence-mission :

La durée totale de cette résidence-mission est de quatre mois. La période de résidence est prévue comme suit :

- Mois d'appropriation : **1er au 30 septembre 2016**
- Résidence (ateliers + diffusion + restitution) : **1er octobre 2016 au 15 janvier 2017**

VI) Conditions matérielles et financières

Le budget total de la résidence est de **19 800 € TTC** maximum (sous réserve du vote des crédits correspondants par les élus en Conseil municipal), comprenant l'allocation de résidence de **12 000 € TTC** (crédits DRAC). Dans ce budget sont inclus les ateliers, la diffusion et les éventuels défraiements (transports et repas). La compagnie et/ou l'artiste devra proposer un budget détaillé présentant les différents postes afférents au projet (rémunération, diffusion, coordination, communication etc.).

Pour accompagner la réussite du projet, les collectivités mettent à disposition, dans un esprit de complémentarité et de concertation :

- un appartement (Montfermeil) - sous réserve ;
- des salles équipées (Espace 93) ou semi-équipées (Espace 93 et salle des fêtes) - sous réserve ;
- une contribution au montage et/ou à des prêts de matériel (fournir les fiches techniques ad hoc) ;
- la collaboration des services municipaux (communication, festivité, soutien logistique) pour la mise en place des restitutions du travail personnel de l'artiste et de la fin de résidence-mission.

VII) Cadre juridique

Une convention de résidence-mission spécifiant les engagements de l'artiste ou du collectif en résidence et ceux des entités en charge du pilotage de la résidence-mission est signée avant le début de la résidence.

Le coût relatif à la diffusion de l'œuvre existante et disponible de l'artiste fera l'objet d'un contrat de cession, de coréalisation ou de coproduction.

VIII) Critères de sélections

- Adéquation entre le profil, l'expérience artistique du candidat avec la discipline et la demande spécifique de cette résidence, garantissant la faisabilité du projet proposé
- Intérêt et qualité du projet artistique et culturel proposé
- Prise en compte des enjeux de médiation : ateliers, temps de diffusion des œuvres auprès des publics, restitution
- Prise en compte des enjeux de circulation et de croisement des publics

- Expériences en matière d'éducation artistique et culturelle
- L'artiste doit maîtriser la langue française
- Permis de conduire + véhicule personnel

ÉLÉMENTS A FOURNIR

- Une note d'intention présentant les axes du projet et les pistes possibles de mise en œuvre de la résidence-mission (en intégrant les éléments financiers et organisationnels - planning prévisionnel) ;
- Un curriculum vitae faisant état notamment d'expériences d'éducation artistique et culturelle ou de résidences similaires ;
- Un dossier artistique présentant la démarche artistique de l'artiste et ses productions/œuvres (éventuellement accompagnées de liens internet ou un CD), ainsi qu'une liste des œuvres disponibles à des fins de diffusion pendant, avant ou après le temps de résidence (mentionnant le coût).

La date limite pour l'envoi des dossiers est fixée au **lundi 9 mai 2016**.

L'ensemble du dossier est à adresser en deux exemplaires originaux - version papier ou version électronique - aux adresses suivantes :

Par voie postale :

Direction des Affaires Culturelles
Espace 93
3 place de l'Orangerie
93390 Clichy-sous-Bois

Direction des Affaires Culturelles
Domaine Formigé
1 boulevard Hardy
93370 Montfermeil

L'enveloppe ou colis sera cacheté et portera impérativement la mention « Offre pour la résidence dans le cadre du Contrat Local d'Education Artistique. NE PAS OUVRIR. »

Par voie électronique :

justine.saine@clichysousbois.fr
anne.momas@ville-montfermeil.fr

Les supports physiques ne pourront pas être retournés, sauf dans le cas d'une demande expressément formulée par l'envoyeur.

Le nom de l'artiste ou du collectif sélectionné sera annoncé le **jeudi 16 juin 2016**.